

L'ajournement

Le ministre veut-il vraiment protéger l'environnement? Exhortera-t-il le gouvernement albertain à abaisser ses normes d'émissions? Présentera-t-il des normes nationales pour la qualité de l'air ou pouvons-nous compter seulement sur de vaines paroles et une mesure législative de pure forme?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa persévérance à soulever cette question très importante aux Communes. Ma réponse sera assez brève.

La décision de l'Alberta de permettre des émissions de 287 tonnes fortes par jour d'anhydride sulfureux, dont le député a parlé, n'est pas récente. Elle remonte en fait au mois de juillet 1973. Les vues d'Environnement Canada sur la question sont exposées dans le document que le ministre de l'Environnement (M^{me} Sauvé) a déposé à la

Chambre et que le député a appelé l'étude sur les répercussions écologiques d'août 1974. Comme le député l'a signalé, Environnement Canada a recommandé de restreindre les émissions d'anhydride sulfureux de l'usine Syncrude à 40 tonnes par jour. On n'a pas pour le moment l'intention d'établir à cette fin de nouvelles normes fédérales contre la pollution atmosphérique.

Le gouvernement n'a pas épuisé tous ses moyens pour faire adopter ses vues par l'Alberta et Syncrude. Récemment, le gouvernement fédéral s'est engagé encore plus à fond grâce à sa participation financière dans le projet Syncrude, ce qui nous aidera sûrement dans les efforts que nous allons déployer pour assurer la protection de l'environnement.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 24.)